Comité Social Economique
Clemessy Mulhouse

COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CLEMESSY

CULTURE ET LOISIRS

EDITION 2021

18 Rue de Thann
68200 MULHOUSE
ce-clemessy-mulhouse.com
Edition 2018
Modifiée en 2021

EDITO

Le comité d'Etablissement vous propose depuis plusieurs années de nombreuses prestations en matière de Culture et de Loisirs …
Notre but ne change pas au fil du temps….
Satisfaire la majorité des salariés et leurs ayants droit ! Tout cela dans le souci de veiller à votre pouvoir d'achat.

Outre la réduction sur la billetterie sportive et culturelle, nous participons aussi aux vacances en famille, sans oublier les voyages que nous organisons chaque année.

Le nombre de salariés bénéficiant des prestations du CSE ne cesse d'augmenter et c'est tant mieux. Nous sommes persuadés que vous comprendrez que le temps de traitement des différents dossiers augmente de fait.

Vous retrouverez ces avantages dans les pages suivantes
Bonne découverte à toutes et à tous…

Pour la Commission « Culture & Loisirs »
Le secrétaire du CSE
Catherine Wehrlé

Retrouvez toutes ces informations sur note site
ce-clemessy-mulhouse.com

Edition 1.2 – 02/2021

> Les fiches sont répertoriées selon un code couleurs :

- Fiches relatives à de l'INFORMATION
- Fiches dont la période de référence est du 1er juin au 31 mai
- Fiches dont la période de référence est l'année civile
- Fiches dont la période de référence est du 1er septembre au 31 août
- Fiches concernant des points DIVERS

Retrouvez toutes nos informations sur notre site

ce-clemessy-mulhouse.com

Vos correspondantes au Comité Social Economique

Bibliothèque, médiathèque, billetterie, participations
Françoise ENGEL
Tél. 03.89.32.36.36 - Mail : ce.loisir.mulhouse@eiffage.com

Vente, location outillage
Florence ACKERMANN
Tél. 03.89.32.36.37 - Mail : ce.tresorerie.mulhouse@eiffage.com

Le bureau du CSE

Secrétaire	Catherine WEHRLE	*UNSA*
Secrétaire adjoint	Clarisse VETTER	*CFE/CGC*
Trésorier	Maurice SCHWOERER	*UNSA*
Trésorier adjoint	Dominique BURGY	*UNSA*

Assistante CSE/CSEC Priscilla WABNITZ
Tél. 03.89.32.33.07
Mail : ce.mulhouse@eiffage.com

Nos permanences du CSE

C3 – Rez-de-Chaussée Sud
18 Rue de Thann - Mulhouse

Lundi et Vendredi	10H30 à 12H30
Mercredi	12H00 à 14H30

N'oubliez pas notre site

Les participations du CSE

- Aide aux vacances familiales
- Camps et colonies de vacances, séjours linguistiques, centres aérés, séjours éducatifs
- Activités sportives, manuelles, culturelles
- ASCC (Association Sportive et Culturelle)
- Spectacles : danse, musique , opéra, théâtre, cirque…
- Spectacle de *variétés* **limité à deux par an**
- Musées, monuments, sites, zoo…
- Piscine, patinoire, cinémas, parcs d'attractions
- et Culturelle de CLEMESSY)
- Divers : spectacle de Noël, manifestations ponctuelles

Le CSE est à l'ère du **VIREMENT BANCAIRE** !

Depuis janvier 2018, afin d'optimiser le traitement des demandes de participations le CSE effectue ses paiements par virement bancaire.

Vous cumulez vos demandes de participations, et le virement vous parviendra **dans le mois suivant la date de dépôt de votre dossier complet au CSE**

QUI EN BENEFICIE ?

- *Le salarié*
- *Ses ayants droit* ***(rattachés à son foyer fiscal)***
  - *. conjoint (marié, concubin, partenaire de pacs)*
  - *. enfants scolarisés âgés de moins de 24 ans au moment de l'inscription (certificat de scolarité demandé)*

et en âge de bénéficier de la participation.

La bibliothèque/médiathèque – Local Vente

La **BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE** est accessible aux salariés et leurs ayants droit ainsi qu'aux retraités à C3, au Rez-de-Chaussée Sud.

Une collection de livres sans cesse renouvelée et de DVD est à votre disposition sous forme de prêts aux conditions affichées sur place.

Les livres s'empruntent **GRATUITEMENT** pour une durée maxi de 3 semaines.
Les DVD s'empruntent à la semaine selon les conditions affichées au CSE, plus de nouveautés depuis 2020, ce service sera arrêté prochainement.

Régulièrement, nous investissons dans de nouveaux titres de livres.
Vos suggestions sont les bienvenues ! (mail : ce.loisir.mulhouse@eiffage.com)

Le **LOCAL VENTE** propose aux salariés des actions ponctuelles, telles que vente de vêtements, de parfums, etc… ainsi qu'une location d'outillage à des prix préférentiels (disponibles sur notre site ce-clemessy-mulhouse.com).
Les salariés de Mulhouse peuvent commander du vin 2 fois par an. Il est possible pour les salariés des sites éloignés, de les faire livrer sur le site si la commande est importante.
Se rapprocher de Florence pour tout renseignement (03.89.32.36.37)

Les voyages organisés par le Comité Social Economique

A travers **ses voyages, circuits découvertes ou week-ends,** le CSE vous propose des vacances à des prix compétitifs. Ces voyages sont ouverts :

- aux **SALARIES** ***(prise en charge pouvant aller jusqu'à 60%)***
  Pour en bénéficier, il faudra être dans la liste des salariés au moment de l'envoi du courrier par le CSE et être dans les effectifs à minima un trimestre de l'année du voyage.

- à leurs **AYANTS DROIT** ***(prix négocié avec le voyagiste)***

Pour les salariés des sites éloignés, possibilités de départ autre que Mulhouse *(se renseigner auprès de Françoise dès réception des propositions de voyages).*

Le nombre de places étant limité pour chaque voyage, les inscriptions seront faites selon les règles diffusées avec le courrier d'information aux salariés (disponible sur notre site).

LA DUREE DE CES VOYAGES AFFECTE LA DUREE MAXIMUM DE 25 JOURS PRISE EN COMPTE POUR L'AIDE AUX VACANCES ET EN EST DEDUITE.

Quelques clichés

Vietnam
03/2017

Vietnam – 03/2017

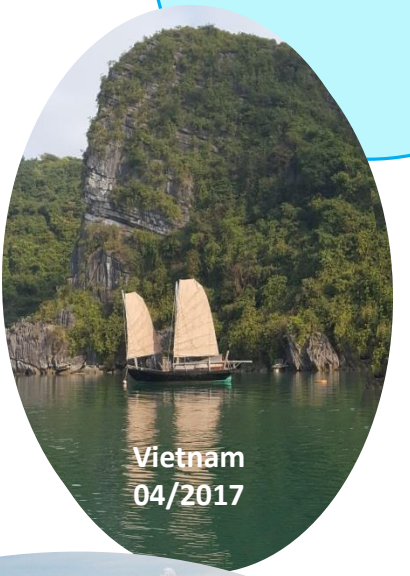
Vietnam
04/2017

Sicile
2015

Sienne
06/2017

Vietnam
03/2017

St Petersbourg – 07/2016

San Gimignano
06/2017

Pise
06/2017

La carte CEZAM

La carte de vos loisirs à tarifs réduits, valable dans toute la France !!!

Pour toute la billetterie et tous vos loisirs, nous vous proposons la carte CEZAM.

Une carte individuelle
MULTI-ACTIVITES
pour le salarié
annuelle nationale
au tarif de ***10.- €***

Une carte individuelle
MULTI-ACTIVITES
AYANT DROIT indispensable
annuelle nationale
(conjoint/enfant(s) à charge)
au tarif de 2,-

Vous pouvez également acquérir la carte PASS VIE PRATIQUE annuelle nationale qui permet l'obtention de réductions auprès de commerçants, restaurants, bons cadeaux… au tarif de 1 €

ATTENTION vous ne pouvez pas bénéficier de la carte « PASS VIE PRATIQUE », si vous n'avez pas la carte « MULTI-ACTIVITES »

Site : https://www.cezam.fr
Grand Est : https://www.cezam-grandest.fr

Notes personnelles

L'aide
aux vacances
du 1er juin
au 31 mai

L'aide aux vacances (1/4)

Tous les ans au mois de juin, une information sur l'AIDE AUX VACANCES est mise à jour et disponible sur notre site. Elle est destinée à l'ensemble des salariés de CLEMESSY Etablissement de MULHOUSE et CLEMESSY MOTORS.

Vous avez droit à une aide du CSE.
Vous pouvez prétendre à **PLUSIEURS PARTICIPATIONS** dans le cadre du fractionnement de vos congés, dans la limite des **25 jours maxi par famille et par an.**

Le choix de la formule AVEC FACTURE ou SANS FACTURE ne peut pas changer au cours d'un même séjour.
Vous pouvez opter par contre pour l'une ou l'autre formule pour chaque départ en vacances (exemple : 15 jours en été avec facture, 1 semaine en hiver sans facture, etc…)

Le CSE se réserve le droit de vérifier l'authenticité des factures en téléphonant aléatoirement à l'un ou l'autre prestataire de services et poursuivre toute personne en cas de fausse déclaration et de l'exclure définitivement de toutes les prestations du CSE.

TOUS NOS FORMULAIRES & EXPLICATIONS sur notre site ce-clemessy-mulhouse.com

Que vous soyiez :
- célibataire
- en couple
  (marié, pacsé, …)
- avec ou sans enfants

Que vous utilisiez :
- le train
- l'avion
- le ferry, le bateau
- la voiture

Que vous partiez :
- en location, gîte, pension
- en chambre d'hôtes
- en camping
- à l'hôtel

Edition 1.2 – 02/2021

L'aide aux vacances (2/4)

L'aide aux vacances est déterminée suivant le calcul du **QUOTIENT FAMILIAL (QF)**

$$QF = 1/12 \times \frac{\text{Revenu Imposable net de l'année précédente}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Pour le salarié dont le **revenu imposable est inférieur ou égal à 25.000.- € et qui n'a qu'une seule part fiscale,** la participation du CSE sera de **11.- € par jour à hauteur de 25 jours maxi** (fractionnables).

La participation n'excédera pas le montant des justificatifs présentés, quel que soit le type de vacances.

Votre première demande devra obligatoirement comporter :

→ la **fiche de renseignements du salarié** « année en cours »
→ une **copie de votre avis d'imposition** (ou non imposition) de l'année 2020 sur les revenus 2019
(sans avis d'imposition le barème le plus bas sera appliqué et uniquement pour le salarié)
→ le **formulaire « bénéficiaire de l'aide aux vacances »**
→ un **RIB** (si vous ne l'avez pas déjà transmis)

L'aide aux vacances (3/4)

Justificatifs à fournir

PLUSIEURS FORMULES SONT POSSIBLES

AVEC FACTURE
Hôtel, gite, camping, location, train, avion

→ - **l'original de la facture d'hébergement ou transport train avion dûment ACQUITTEE,**
mentionnant :
- *les dates de début et fin de séjour*
- *la nature du séjour (hôte, gite, pension, vol…)*
- *les noms/prénoms des personnes concernées*

AVEC FACTURE
Location de particulier à particulier

→ - **l'original de la facture de location dûment ACQUITTEE,**
mentionnant :
- *les coordonnées du loueur*
- *les dates de début et fin de séjour*
- *la nature du séjour (hôte, gite, pension…)*
- *les noms/prénoms des personnes concernées*

- **un justificatif attestant de votre présence** sur le lieu de vacances *(ticket cinéma, piscine, courses, restaurant…)*

SANS FACTURE
UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL
(logement chez des amis, famille…)

→ - une **attestation sur l'honneur du salarié**
- **justificatifs de tous les frais liés au véhicule à moteur** liés à ce déplacement *(péage, carburant de l'aller et du retour)*
- **un justificatif attestant de votre présence** sur le lieu de vacances *(ticket courses, restaurant…)*

Dans ce cas la participation est plafonnée à 171.- € (tarif 2020, conformément à la directive URSSAF)

Les colonies de vacances, camps d'ados, Séjours linguistiques, Séjours éducatifs, Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) 4/4

La participation du CSE est calculée en fonction du **QUOTIENT FAMILIAL (QF)**
La durée maximale prise en compte est limitée à **25 jours par enfant (hors congés 25 jours famille).**
Les enfants concernés sont âgés **de 17 ans maxi pour les CLSH** et **18 ans pour les autres types de séjour.**

Les séjours linguistiques organisés HORS ECOLES

Participation à hauteur de **30%** de la facture, limitée à **600.- € par an**
(sur présentation du justificatif ACQUITTE).

Les séjours linguistiques organisés PAR LES ECOLES

Participation à hauteur de **20%** de la facture, limitée à **400.- € par an**
(sur présentation du justificatif ACQUITTE).

Les séjours EDUCATIFS

Participation à hauteur de **20%** de la facture, limitée à **200.- € par an**
(sur présentation du justificatif ACQUITTE).

Les participations « Billetterie » 1/6

Prise en compte pour

2 spectacles de VARIETES

par an et par personne
(salarié et ayant droit)

La participation est plafonnée à

50 euros par billet

Ces participations seront faites

PAR SPECTACLE !

Exemple :
Vous êtes marié sans enfant,
vous avez droit à 4 participations par an

Vous ne pourrez pas demander vos 4 participations en une seule fois !

Sur présentation du justificatif mentionnant le prix, sont pris en compte :

- Danse
- Musique classique, opéra, jazz
- Théâtre
- Connaissances et réalité du monde (ciné conférence)
- Spectacle
- Cirque
- Festival
- Châteaux
- Musées
- Eglises
- Expositions d'art
- Monuments
- Sites (grottes, gouffres…)
- Parcs naturels
- Parcs zoologiques
- La science en s'amusant « Le Vaisseau »

La participation peut être cumulable avec les avantages de la carte CEZAM

Edition 1.2 – 02/2021

Les participation « billetterie » 2/6
PACK VISITES GUIDEES

Sur présentation du justificatif **UNIQUE, ENGLOBANT** le moyen de transport et les visites, mentionnant le prix :

Exemples :

- Visite d'une ville en bus incluant les visites de musées, etc…
- Visite d'une grotte incluant la barque ou le bateau
- Visite d'une ville, avec tour sur lac…

La participation ne se fera pas sur le transport s'il ne fait pas partie d'un « pack » excursion.

Ces participations ne sont pas valables sur les excursions faites dans le cadre des voyages organisés par le CSE.

Le CSE peut proposer aux détendeurs de la Carte CEZAM des prix préférentiels.
Se renseigner auprès du CSE.

Les participations « Billetterie» 3/6

Sur présentation du justificatif mentionnant le prix,
sont pris en compte :

Participation sur 1 abonnement

par an et par personne (salarié et ayant droit)

ou

Participation sur 2 billets de match

par an et par personne (salarié et ayant droit)

→La participation est plafonnée à 50 euros par billet ou abonnement

La participation peut être cumulable avec les avantages de la carte CEZAM

Les participations « Billetterie» 4/6

Pour les **parcs tels que EUROPA PARK, WALIBI, EURO DISNEY…** quel que soit le lieu, participation à l'entrée du parc à hauteur de 30 % par billet,

1 fois par an pour le salarié et ses ayants droit

Le CSE peut proposer aux détenteurs de la Carte CEZAM « GRAND EST » des prix préférentiels.
Se renseigner auprès du CSE.

A hauteur
de 30 %

Les participations « Billetterie» 5/6

Sur présentation du justificatif mentionnant le prix , sont pris en compte :

Les **BILLETS A L'UNITE**

Les **ABONNEMENTS** (présentation du justificatif de caisse et de la copie de la carte d'abonnement en plus)

Si vous possédez la carte CEZAM vous pouvez bénéficier de certaines de ces billetteries en vente au CSE.

PISCINES & PATINOIRES

M2A
(Mulhouse Alsace Agglomération)

Hors M2A

Sur les lieux de vacances,
y compris à l'étranger

THERMES – Entrée classique Piscine
(hors sauna, spa…)

La participation peut être cumulable avec les avantages de la carte CEZAM

Les participations « Billetterie» 6/6

Pour **TOUS LES CINEMAS,** quel que soit le lieu :

Sans la carte CEZAM
Participation à hauteur de **30 % par billet, pour le salarié et ses ayants droit,** plafonnée à **4 fois par an et par personne,** sur présentation du ou des billet(s) acheté(s).

Avec la carte CEZAM
Possibilité d'acheter les billets au CSE : par exemple pour Kinépolis au prix de 7,30 € (base 2021) - (selon le lieu des salles, les billets sont à commander à l'avance au CSE).

ABONNEMENTS
Quel que soit l'abonnement ou la ciné-cards, participation à hauteur de **10 % par abonnement, pour le salarié et ses ayants droit,** plafonnée à **4 fois par an et par personne,** sur présentation du ou des abonnement(s) acheté(s).

Participations « Activités » du 1er septembre au 31 août

A hauteur de 30 %

Les participations «Activités Sportives Culturelles Et Manuelles »

Sur présentation des factures acquittées :

MUSIQUE et CHANT
Participation plafonnée à 115.- € (par activité/par an/par personne).

ACTIVITES SPORTIVES ET MANUELLES
Participation plafonnée à 80.- € (par activité/par an/par personne).

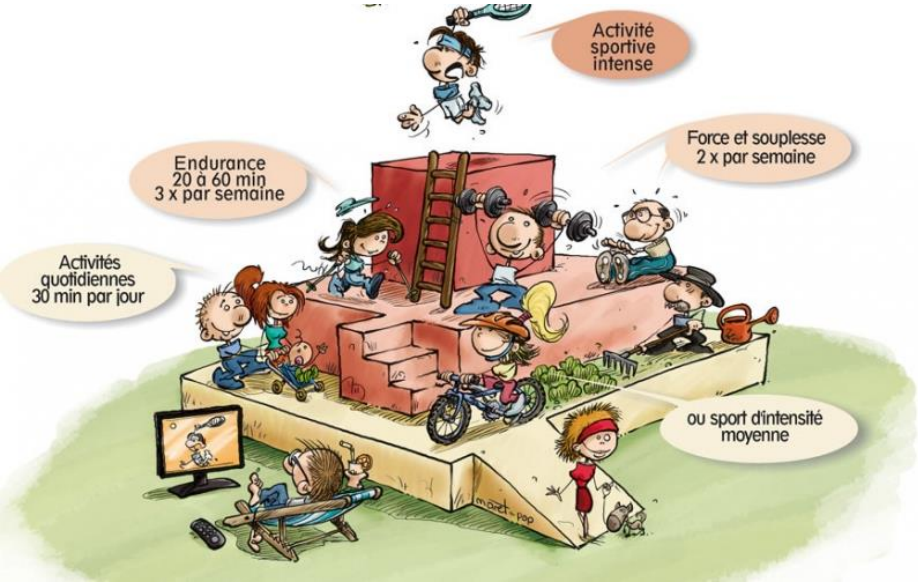

A COMBIEN D'ACTIVITES AI-JE DROIT ?

Salarié :
Participation à hauteur de **2 activités**
Famille monoparentale :
Participation à hauteur **de 2 activités + 1 activité par enfant**
Couple sans enfant :
Participation à hauteur **de 3 activités**
Couple avec enfant(s) :
Participation à hauteur de **3 activités + 1 activité par enfant**

La participation peut être cumulable avec les avantages de la carte CEZAM

Participations « Activités » du 1er septembre au 31 août

L'Association Sportive & Culturelle EES - CLEMESSY - ASCC

Depuis sa création, l'ASCC propose aux salariés une palette d'activités alliant sport, relaxation, bien être……

Le CSE subventionne l'ASCC. La participation à **une ou plusieurs activités** au sein de l'ASCC compte pour **une « activité »** et viendra en déduction du nombre d'activités attribuées au salarié.

Les activités de l'ASCC

SPORT & DECOUVERTE	*Stéphane LUX*
TENNIS DE TABLE	*Alfred JUNG*
NATATION	*Ludovic BAVIERE*
MOTO	*Stéphane LANG*
GOLF	*Bertrand KIEFFER*
COURSE A PIED	*Christophe BISCHOFF*
BIEN ETRE	*Françoise ENGEL*
BADMINTON	*Daniel BORDMANN*
TENNIS	*Catherine WEHRLE*

Présidente : Catherine WEHRLE
Poste 3409

SPECTACLE DE NOEL

Tous les ans, le CSE propose un spectacle de Noël, destiné aux petits… et grands…

Prix par enfant jusqu'à 13 ans	**3.- €** au lieu de 18,50 €
Prix par personne (> 13 ans)	**5.- €** au lieu de 18,50 €

Pour les salariés éloignés ….

Pour les salariés loin de Mulhouse, qui ne peuvent pas bénéficier de ce spectacle, le CSE participe financièrement à une sortie en famille (salarié et ayants droit) aux alentours de Noël, à hauteur de :

15,50 € pour les **enfants jusqu'à 13 ans**
13,50 € pour les **personnes > 13 ans**

Sur présentation de ***la facture ACQUITTEE au nom du salarié.***

Cette sortie sera évidemment bien distincte du repas de Noël de service.

MANIFESTATIONS PONCTUELLES – Sites éloignés

Parce que les **salariés des sites éloignés** ne peuvent pas bénéficier de toutes les prestations proposées à ceux de Mulhouse (ventes directes au CSE, bibliothèque, etc.),

le CSE participe à des manifestations ponctuelles organisées par ces salariés (sorties bowling, barbecue, etc.) à raison **d'une manifestation par an, par salarié et par ayant droit.**

1. Pour cela, il faut présenter au CSE, **AVANT LA MANIFESTATION** :
- Un devis → **pour accord préalable, afin de déterminer le montant de la participation du CSE**
- la liste des participants (salariés et ayants droit)

2. Une fois la manifestation **réalisée et PAYEE**, envoi au CSE de :
- la facture **ACQUITTEE** conforme au devis

Cette manifestation est bien distincte des prestations proposées par le service.

Le Comité d'Etablissement m'apporte quoi exactement ?
NEWS
Cool.... Les billetteries moins chères, les aides aux vacances
et encore plein d'avantages à découvrir à l'intérieur
BirdsDessines.fr